



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Seizième session

PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS

Jeudi 9 juillet 1953,
à 10 h. 30

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	Pages
Déclaration du Président sur le statut de M. López en tant que rapporteur de la question de la liberté de l'information	99
Rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine (E/2405 et Add.1, et E/L.528 et Rev.1)	99

Président : M. Raymond SCHEYVEN (Belgique).

Présents :

Les représentants des pays suivants: Argentine, Australie, Belgique, Chine, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Philippines, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants: Brésil, Indonésie, Japon, Pays-Bas.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds monétaire international, Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce.

Déclaration du Président sur le statut de M. López en tant que rapporteur de la question de la liberté de l'information

1. Le PRÉSIDENT rappelle que, lors de sa 705^e séance, le Conseil avait décidé de repousser jusqu'à la dix-septième session l'examen du point 15 de son ordre du jour (liberté de l'information). Le Conseil l'avait, en outre, personnellement invité, durant sa 706^e séance, à se mettre en contact avec M. López, chargé du rapport sur la question, en vue de préciser les conditions auxquelles celui-ci serait disposé à présenter son rapport à la dix-septième session du Conseil.
2. Le Président a donc examiné la question avec M. López et il est heureux de pouvoir dire qu'ils se sont immédiatement entendus sur une solution possible, qu'il soumet actuellement à l'appréciation du Conseil.
3. M. López est disposé à présenter son rapport à la dix-septième session du Conseil, sans qu'aucune charge financière n'en résulte pour les Nations Unies si M. López est à New-York au moment où le Conseil examinera son rapport.
4. Il est donc proposé — pour le cas où les Nations Unies devraient couvrir les frais de voyage de M. López s'il n'était pas à New-York au moment opportun — que le Secrétaire général, en présentant au Conseil à la fin de la présente session l'évaluation des incidences financières des mesures prises par le Conseil (point 38 de l'ordre du

jour), y fasse figurer une rubrique appropriée conformément à l'article 34 du règlement intérieur.

Il en est ainsi décidé.

Rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine (E/2405 et Add.1, et E/L.528 et Rev.1)

[Point 5 de l'ordre du jour]

5. M. PREBISCH (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine), présentant, sur l'invitation du Président, le rapport de la Commission (E/2405 et Add.1), signale que la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) s'attache de plus en plus au développement économique et par suite aux techniques de planification. L'intérêt très vif pris par les pays d'Amérique latine à la planification est dû à la profonde influence du développement économique sur la prospérité de toute la région. La croissance économique n'est pas seulement l'augmentation des ressources existantes, mais implique une modification de la structure de l'économie, processus découlant surtout de la disparité qui naît entre la demande de matières brutes et celle de produits manufacturés lorsque augmente le revenu par habitant. Le taux d'accroissement diffère beaucoup selon qu'il s'agit de pays dont les principales importations sont des matières brutes, ou de pays qui réclament surtout des produits finis ou semi-finis. C'est ainsi qu'il a été établi que pour toute augmentation de 1 % du revenu aux Etats-Unis d'Amérique, la demande d'importations augmente de 0,66 %, tandis que le chiffre correspondant pour l'Amérique latine est de 1,8 %.

6. L'expérience des trente dernières années a prouvé que le déséquilibre de la balance des paiements dont souffrent les pays d'Amérique latine provient dans une large mesure de ce que l'on n'a pas réussi à prévoir les effets de ces modifications de structure, notamment leurs répercussions sur le commerce extérieur. Les travaux de la CEPAL ont montré que si l'on veut éviter ces brusques fluctuations et si l'Amérique latine ne doit pas être contrainte de ralentir son progrès économique en réduisant brutalement ses importations, certaines modifications de structure devront intervenir, entraînant la substitution de produits nationaux à certains produits importés pour permettre d'accroître le volume d'autres importations. On choisira ces articles de façon à tirer le meilleur rendement possible du capital disponible dans le pays, car le manque de capitaux est le facteur essentiel qui ralentit le progrès économique en Amérique latine.

7. S'inspirant de ces considérations, le secrétariat de la CEPAL, dans le document E/CN.12/292, a tracé les grandes lignes d'un projet de développement économique pour deux pays d'Amérique latine, le Brésil et le Chili,

dont les expériences au cours des trente dernières années ont été très différentes; d'autres études, dont la CEPAL elle-même tirera grand profit, seront poursuivies dès que l'on disposera d'un nombre suffisant d'experts. Le secrétariat a également préparé une étude du développement économique de l'Equateur (E/CN.12/295).

8. L'élévation récente du niveau de vie de l'Amérique latine est encourageante. Il a été calculé que le revenu net par habitant augmentait de 2,5 % par an. Aux Etats-Unis d'Amérique, l'accroissement correspondant, au cours des cent dernières années, a été d'un peu plus de 2 % par an. Cette comparaison peut sembler satisfaisante à première vue, mais une ombre apparaît au tableau dès que l'on se rend compte qu'à ce rythme il faudra deux cents ans pour que l'Amérique latine atteigne un niveau de vie qui représentera le tiers de celui des Etats-Unis d'Amérique, si le revenu national des Etats-Unis continue de s'accroître, comme au cours de toute l'histoire du pays, de 2 % annuellement par habitant.

9. Pour sortir de cette impasse, l'orateur estime qu'il est nécessaire de compter d'abord sur un afflux ininterrompu de capitaux étrangers, car le niveau de vie de l'Amérique latine n'est pas assez élevé pour la constitution d'une épargne nationale suffisante. On peut espérer qu'avec l'essor ainsi donné à la production nationale, l'Amérique latine pourra, en définitive, dépendre dans une moindre mesure des capitaux étrangers. Il y a lieu néanmoins de prendre toutes les mesures possibles pour augmenter le coefficient de l'épargne nationale. Cet accroissement n'est pas automatique. Il faut le stimuler ou le compléter par des économies d'ordre budgétaire effectuées par les gouvernements intéressés. Le secrétariat se préoccupe beaucoup de cette question, et, dans un rapport sur la politique financière et monétaire, il l'étudiera en fonction du développement économique; ce rapport sera présenté à la Commission lors de sa sixième session.

10. A un moment donné, certains pays d'Amérique latine espéraient fermement que l'inflation leur permettrait d'accroître les investissements. Il est maintenant prouvé que le taux des investissements subit l'influence déterminante de facteurs extérieurs, dont le principal est la mesure dans laquelle le pays peut effectuer des paiements à l'étranger, qui dépend elle-même en grande partie du rapport d'échange. La formation des capitaux se serait donc effectuée à peu près au même rythme, alors même qu'il n'y aurait pas eu d'inflation, et, inversement, l'inflation s'est révélée incapable d'encourager les investissements en période de stagnation. M. Prebisch est persuadé que, si le taux des investissements a récemment dépassé le taux antérieur à la crise mondiale, il faut attribuer cela surtout à l'amélioration du rapport d'échange en faveur des pays d'Amérique latine.

11. Un autre problème qui se rattache étroitement aux investissements est celui du commerce intrarégional. Il est essentiel d'encourager le plus possible les échanges commerciaux entre les divers pays de cette région. Il est peu probable que les pays d'Amérique latine trouvent facilement, hors du continent, des marchés pour leurs produits manufacturés; à vrai dire, il est possible, au début tout au moins, que malgré tous les efforts le coût de production de ces produits dépasse les prix mondiaux.

Dans ces conditions, étant donné l'étroitesse du marché intérieur des pays d'Amérique latine considérés isolément, les échanges de produits manufacturés entre les divers pays de l'Amérique latine faciliteraient beaucoup l'industrialisation.

12. M. Prebisch tient à bien faire remarquer qu'il ne présente pas la nécessité de l'expansion industrielle comme le dogme d'une politique infaillible. Pour l'Equateur, par exemple, la CEPAL est parvenue à la conclusion que ce pays avait de nombreuses possibilités d'accroître ses exportations, ce qui lui fournirait le moyen de favoriser le développement économique sans s'industrialiser à l'excès.

13. L'intensification du commerce intra-régional est une question que les pays d'Amérique latine dans l'ensemble, ainsi que la CEPAL, prennent très à cœur. Elle a été étudiée à chacune des premières sessions de la Commission et, au cours de la quatrième session, on a adopté une résolution [20 (IV), E/2021] invitant le secrétariat à entreprendre une étude spéciale de la question. Cette étude (E/CN.12/304) a été examinée lors de la cinquième session.

14. Dans le même esprit, on s'est attaché à poursuivre l'intégration économique des Etats de l'Amérique centrale, et un rapport sur l'exécution du programme (E/CN.12/296) a été élaboré.

15. Tous ces indices sont encourageants. M. Prebisch, néanmoins, se rend parfaitement compte des difficultés qui retardent l'industrialisation de l'Amérique latine. Il est relativement simple, au début, de substituer aux importations des produits manufacturés sur place, dans l'industrie textile par exemple. Toutefois, certains pays ont épuisé ces possibilités et se heurtent maintenant à des obstacles provenant de la nécessité de se procurer des capitaux plus importants, de la complexité de l'organisation et de l'équipement, et du manque de techniciens. Si, cependant, l'Amérique latine ne doit pas être réduite à la stagnation économique ou condamnée à de violentes fluctuations de son activité économique, il faut que cette région poursuive délibérément ses plans d'industrialisation étendue et envisage même la fabrication de biens d'équipement. La création de ces industries n'est pas une fantaisie autarcique, mais une nécessité vitale. Au cours de la réunion des experts en sidérurgie latino-américaine, à Bogota, la contribution exemplaire des experts de pays plus développés à l'analyse des problèmes de l'industrie sidérurgique en Amérique latine a prouvé combien les Nations Unies s'efforcent de promouvoir un nouvel esprit de coopération économique internationale. Les bénéfices que l'on peut attendre de ces consultations ne sont d'ailleurs nullement à sens unique: elles permettront, en effet, aux pays industrialisés de prévoir les transformations de l'évolution structurelle de l'économie dans les pays d'Amérique latine et, par suite, d'orienter vers ces pays un courant d'exportations constituées non plus par des textiles, mais par des biens d'équipement ou des biens de consommation durable assimilables à des biens d'équipement.

16. Parlant des relations de la CEPAL avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies et les autres commissions régionales, M. Prebisch fait ressortir que le secrétariat a toujours bénéficié des avis et des conseils

du Département des affaires économiques de l'Organisation des Nations Unies; cette aide est particulièrement précieuse lorsqu'il faut — pour s'en faire une idée complète — replacer dans le cadre mondial les problèmes qui se posent à l'échelle régionale. M. Prebisch se félicite des excellentes relations qui existent entre la CEPAL et les autres commissions régionales, et il espère qu'elles deviendront encore plus étroites.

17. Il se félicite également des relations de la CEPAL avec les bureaux régionaux des institutions spécialisées, telle que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), relations qui ont été très précieuses pour la Commission lors des conférences de Bogota. En particulier, les limites de compétence n'ont pas soulevé de difficultés, M. Prebisch ayant toujours abordé les questions de chevauchement dans un esprit pratique, et réparti le plus souvent les tâches selon les ressources dont disposait chaque organisation. Cette méthode a constamment donné d'heureux résultats.

18. M. Prebisch, enfin, insiste sur l'ampleur et le développement de l'aide accordée à la CEPAL par les pays d'Amérique latine. Cette réaction favorable s'explique, à son avis, par la politique du secrétariat, qui concentre ses efforts sur les problèmes à long terme et les problèmes régionaux que les gouvernements seraient incapables, isolément, d'analyser avec le détachement et le soin nécessaires à cause de la pression des difficultés quotidiennes. Il faut encore noter, à cet égard, que la CEPAL a été créée à un moment où l'on commençait à ne plus croire que l'autarcie est un moyen efficace d'assurer la stabilité. La CEPAL a adopté une autre attitude, en montrant non seulement que l'interdépendance économique est compatible avec le développement économique, mais encore qu'un développement intense exige de nouvelles formes d'interdépendance et de coopération économiques. La CEPAL, commission régionale d'une organisation mondiale, est bien placée pour contribuer à l'élaboration de telles formules. C'est dans cet esprit qu'il espère que le Conseil appréciera aussi vivement les activités de la CEPAL que l'ont fait les pays qui tirent plus directement profit de ses travaux.

19. M. BUNGE (Argentine) voit dans le rapport annuel de la CEPAL une précieuse contribution au développement et à la prospérité de l'Amérique latine. Il a particulièrement remarqué des projets tels que ceux qui ont trait aux possibilités de développement de l'industrie du papier et de la pâte à papier en Amérique latine (E/CN.12/294), et aux problèmes du commerce intrarégional (E/CN.12/304), ainsi que l'« Etude économique de l'Amérique latine en 1951/52 » (E/CN.12/291). Il félicite la CEPAL de l'orientation pratique qu'elle a su donner à ses travaux et dont on trouve des exemples dans le rapport sur l'exécution du programme d'intégration et de réciprocité économiques en Amérique centrale (E/CN.12/296) et dans la réunion à Bogota du premier groupe d'experts en sidérurgie latino-américaine que le Secrétaire exécutif a mentionné dans son exposé. Ces travaux, ainsi que les études préparées par la CEPAL, apportent aux pays d'Amérique latine une aide précieuse pour l'orientation de leur politique économique et constituent un exemple de la collaboration internationale la plus fructueuse qui ait été réalisée dans le cadre de

l'Organisation des Nations Unies. Le travail que la CEPAL poursuit dans le calme et sans manifestations spectaculaires démontre que les espoirs de ceux qui ont créé l'Organisation des Nations Unies n'étaient pas injustifiés.

20. S'il est vrai que les doctrines économiques sont le reflet des problèmes sociaux d'une époque, il n'est guère surprenant que les théories actuelles tiennent compte du fait que des masses entières d'êtres humains, jusqu'ici maintenus dans une condition humiliante, sortent maintenant de l'état de sujétion qui était le leur. La grande attention que la CEPAL apporte aux problèmes du développement économique permet d'envisager avec beaucoup d'espoir la possibilité d'un relèvement du niveau de vie de ces régions qui s'éveillent à de nouvelles activités. L'étude préliminaire sur les techniques de planification du développement économique (E/CN.12/292) vient s'inscrire d'une manière particulièrement heureuse dans ce contexte.

21. M. Bunge approuve sans réserve la nouvelle formule adoptée pour la présentation de l'« Etude économique de l'Amérique latine en 1951/52 » (E/CN.12/291), qui traite du développement économique de cette région entre 1945 et la date de la publication de l'« étude ». Il n'a qu'un regret à exprimer: certaines des indications données sur l'Argentine dans ce document ne correspondent pas à la réalité; le texte des rectifications à apporter à l'« étude » a été communiqué au Secrétaire exécutif. Il suffit de parcourir les résolutions adoptées par la CEPAL à sa cinquième session (pages 76 à 114 du rapport) pour voir toute l'importance que les gouvernements des pays d'Amérique latine attachent aux travaux de la CEPAL. Les résolutions 46, 47, 53, 55, 57 et 58 (pages 80 à 99 du rapport), notamment, méritent une mention particulière. Le représentant de l'Argentine attend avec un vif intérêt les renseignements que doit donner le secrétariat dans le rapport qui lui a été demandé aux termes de la résolution 46 (rapport des échanges); M. Bunge fait remarquer que la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) a adopté une résolution semblable. Il est donc bien évident que, dans la plupart des régions du monde, on attache à cette question une importance capitale.

22. Le représentant de l'Argentine rend hommage à la pondération, à la clairvoyance, au sens d'une politique à longue portée, dont le Secrétaire exécutif a fait preuve dans la direction des travaux de la CEPAL. Pour marquer l'admiration que lui inspire l'activité du Secrétaire exécutif, M. Bunge a tenu à présenter, conjointement avec les délégations de Cuba, de l'Uruguay et du Venezuela, la proposition d'amendement qui figure dans le document E/L.528/Rev.1. Il a cru comprendre toutefois qu'il est d'usage, dans ce cas, de s'en tenir à la formule classique, et, pour ne pas créer une situation embarrassante, il retirera cet amendement au nom des quatre délégations qui l'avaient proposé. Il demande cependant que soit explicitement rappelé dans les comptes rendus analytiques et dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale tout le prix que le Conseil attache à l'œuvre si importante que la CEPAL a entreprise. Dans ces conditions, la délégation de l'Argentine votera en faveur du texte original du projet de résolution qui se trouve dans le rapport de la Commission (E/2405).

23. M. RAMIREZ (Venezuela) exprime sa vive admiration pour le rapport de la CEPAL, ainsi que pour l'exposé préliminaire du Secrétaire exécutif et pour l'impulsion que celui-ci a su donner aux travaux de la CEPAL.

24. Il a tout particulièrement remarqué les études détaillées qui ont été préparées par la CEPAL, notamment l'« Etude économique de l'Amérique latine en 1951/52 », le rapport sur l'exécution du programme d'intégration et de réciprocité économiques en Amérique centrale (E/CN.12/296) et l'étude préliminaire des possibilités de développement de l'industrie du papier et de la pâte à papier en Amérique latine (E/CN.12/294) — question qui intéresse directement le Venezuela.

25. Il tient, en outre, à féliciter la CEPAL d'avoir conçu à l'intention d'économistes latino-américains un programme de formation en matière de développement économique (paragraphe 26), d'avoir organisé les différentes conférences tenues sous ses auspices pour faire progresser l'intégration économique des Etats d'Amérique centrale (paragraphe 30 à 41), ainsi qu'un cycle d'étude centre-américain de crédit agricole (paragraphe 59), enfin et surtout d'avoir convoqué la première réunion d'experts en sidérurgie latino-américaine tenue à Bogota au mois d'octobre 1952 (E/CN.12/294, paragraphes 42 à 45). Il rappelle également la remarquable coordination réalisée entre les activités de la CEPAL et celles de l'*Inter-american Economic and Social Council* (Conseil économique et social inter-américain). Il se félicite de l'attention que la CEPAL accorde au développement de l'agriculture et qui a trouvé son aboutissement dans les monographies que le secrétariat a été chargé de poursuivre en vertu de la résolution 62 (V) de la Commission (pages 102 et 103 du rapport). Dans la plupart des pays d'Amérique latine, les études entreprises au sujet de l'aménagement des campagnes sont encore peu nombreuses, et les études relatives à l'élevage du mouton — élément capital de l'économie de maints pays de cette région — sont très en retard.

26. Au sujet de la réunion d'experts en sidérurgie latino-américaine à Bogota, M. Ramirez tient à souligner l'intérêt particulier que les délibérations de ces experts présentent pour le Venezuela, pays doté de ressources extraordinaires en minerai de fer et en énergie électrique. L'indiscutable utilité de cette réunion ressort du fait que les autres pays intéressés ne sont pas en mesure de faire face à leurs besoins en acier. Bien qu'il se rende compte de l'importance des investissements que nécessite une production sidérurgique de grande envergure et du long délai qui doit nécessairement s'écouler avant que l'on puisse en attendre un revenu, l'orateur estime que ces investissements se justifient par les économies de devises qu'ils permettront de réaliser et par le rôle qu'ils joueront dans l'œuvre entreprise pour assurer l'équilibre de l'économie nationale. Le Venezuela est décidé à poursuivre son action dans ce sens. M. Ramirez partage sans réserve l'opinion exprimée par le Secrétaire exécutif dans l'exposé qu'il a fait devant la Commission à sa cinquième session (section V de l'exposé, page 6 de l'annexe B au rapport), lorsqu'il a parlé de « la contribution exemplaire que les Etats-Unis, le Canada, l'Europe ont apportée à l'analyse des problèmes de l'industrie sidérurgique [des pays d'Amérique latine], à la lumière de leur propre

expérience et de leur savoir-faire », lors de la réunion de Bogota. Si cette collaboration se poursuit, l'économie des pays d'Amérique latine pourra passer du stade de la simple exploitation des matières premières à une structure mieux équilibrée et à une meilleure intégration, et mieux servir, par là même, la cause de la prospérité économique et du progrès social de son propre pays, et, indirectement, de tous les autres peuples du monde.

27. La délégation du Venezuela votera en faveur du projet de résolution du rapport de la CEPAL (E/L.2405).

28. M. TCHEN (Chine) fait l'éloge du remarquable rapport de la CEPAL et félicite le Secrétaire exécutif de l'allocution qu'il a prononcée en présentant ce rapport. Il a également prêté un vif intérêt à l'exposé fait par le Secrétaire exécutif à la cinquième session de la CEPAL, et dont le texte est reproduit dans l'annexe B au rapport. Il ne présentera pas d'observations détaillées sur le rapport, mais se bornera à faire quelques remarques, en se plaçant au point de vue d'un pays insuffisamment développé d'Extrême-Orient.

29. Le rapport évalue à 16,5 % du revenu national brut le taux annuel moyen des investissements bruts dans les pays d'Amérique latine. M. Tchen se demande si ce chiffre constitue une contrepartie suffisante à l'accroissement de la population, tout en laissant une marge qui permette d'accélérer le développement économique. Ses inquiétudes sur ce point ont été apaisées, du moins en partie, grâce aux indications données par le Secrétaire exécutif lorsqu'il a rappelé que le taux annuel moyen d'accroissement du revenu par habitant était de 2,5 %. Le représentant de la Chine suppose que le Secrétaire exécutif parlait du revenu brut par habitant, et, si tel est bien le cas, il se demande si ce taux d'accroissement suffira à compenser l'amortissement du capital. M. Tchen n'a pas l'intention de formuler des critiques à l'endroit du programme de développement économique de l'Amérique latine; il désire seulement souligner l'ampleur de la tâche à laquelle doivent faire face tous les pays insuffisamment développés, qui ne seraient pas en mesure, pour la plupart, d'arriver même au taux d'investissement de 16,5 % indiqué dans le rapport.

30. Comme les autres pays insuffisamment développés, les pays d'Amérique latine se sont heurtés à des difficultés touchant l'équilibre de leur balance des paiements. Les pays d'Amérique latine sont très vulnérables à cet égard, car ils dépendent dans une trop large mesure de l'exportation d'un petit nombre de produits agricoles et de matières premières minérales, dont les prix sont soumis à des variations brusques. Pour le reste, la plupart des difficultés qu'ils éprouvent à se procurer des devises découlent directement de leur développement économique. C'est le cas, par exemple, des difficultés qui résultent des énormes achats de biens d'équipement qui doivent être faits à l'étranger et de l'accroissement de la demande d'articles importés destinés à la consommation privée qu'entraîne l'augmentation des revenus personnels, elle-même due à l'industrialisation. La situation se trouve encore aggravée, comme l'a fait remarquer le Secrétaire exécutif, par l'élasticité de la demande. Enfin, les pays insuffisamment développés ont encore besoin, parfois,

de devises étrangères pour compenser les effets inflationnistes du déficit budgétaire.

31. Le rapport de la CEPAL signale que les sommes versées à l'étranger en paiement d'intérêts dépassent actuellement le montant des entrées de capitaux étrangers. La Chine s'est autrefois trouvée dans une situation semblable et, pour y faire face, elle a encouragé le réinvestissement, dans le pays même, des intérêts et des dividendes qui auraient dû, sans cela, être versés à l'étranger. Du point de vue pratique, ce réinvestissement offre autant d'avantages qu'une augmentation des entrées de capitaux étrangers.

32. La question des débouchés est un autre élément important, car elle détermine dans une large mesure le rythme du développement économique des pays insuffisamment développés. Les produits d'une industrie qui en est encore aux premiers pas ne sauraient affronter sur les marchés d'outre-mer la concurrence des articles produits par des industries qui ont atteint leur plein développement. D'autre part, le marché intérieur est souvent trop limité. La CEPAL a adopté la solution logique, qui consiste à rechercher ce que le rapport appelle l'intégration progressive de l'économie. Le fait que l'Amérique latine soit arrivée à établir des programmes à l'échelle d'un continent sera certainement salué comme un très grand succès et un exemple donné au monde libre tout entier.

33. Les pays d'Amérique latine ont à surmonter de nombreuses difficultés, mais M. Tchen est persuadé que, grâce à la manière à la fois méthodique et hardie selon laquelle ils s'y appliquent, ils arriveront certainement avec le temps à résoudre les problèmes qui se posent à eux. De plus, leur situation géographique les met à l'abri des dangers d'invasion, avantage dont ne jouit à un degré comparable aucun autre pays insuffisamment développé. Aussi la délégation de la Chine croit-elle qu'un avenir très brillant, du point de vue économique, s'ouvre devant les pays d'Amérique latine.

34. M. MASOIN (Belgique) se joint aux orateurs qui ont félicité la Commission économique pour l'Amérique latine et son Secrétaire exécutif de l'excellent rapport présenté au Conseil. Ce rapport — aboutissement d'un travail d'analyse considérable — montre les progrès réalisés dans le domaine économique par les pays de l'Amérique latine. En particulier, le produit total brut augmente annuellement de 4,7% ; la part affectée aux investissements représente 16,5% du revenu total. Sans doute, ces chiffres s'appliquent-ils à un revenu assez modeste si on le compare à celui de certains autres continents, mais le développement économique de cette région est amorcé.

35. A la première lecture du rapport de la Commission, la délégation belge n'a pas été sans émettre certaines réserves. En effet, ce rapport met l'accent sur le fait que le développement économique de l'Amérique latine devrait avoir pour objectif principal de substituer la production industrielle de l'Amérique latine aux marchandises importées d'autres continents. Cela reviendrait à suivre une politique d'autarcie économique. La déclaration du Secrétaire exécutif de la CEPAL a fort heureusement modifié cette impression. S'il est exact que l'Amé-

rique latine cherche à assurer son développement économique par l'industrialisation, elle ne poursuit pas cette politique dans un esprit protectionniste. Les économies des différents continents doivent rester complémentaires ; l'industrialisation est évidemment nécessaire, mais ce serait une erreur de substituer systématiquement la production nationale aux importations. Dans une économie en expansion, il doit y avoir place aussi bien pour un développement interne de l'économie que pour un développement des échanges internationaux. Le Secrétaire exécutif de la CEPAL ne manquera pas de s'inspirer de ces principes dans l'élaboration de ses programmes.

36. M. Masoin a pris connaissance avec satisfaction des résolutions 45 et 47 adoptées par la CEPAL à sa cinquième session. A l'heure actuelle, les échanges internationaux ne s'effectuent plus dans le cadre du système triangulaire qui existait avant la deuxième guerre mondiale. Il doit être possible d'augmenter les courants d'échanges internationaux en élargissant le système des règlements internationaux. On pourrait, par exemple, envisager d'élargir l'Union européenne des paiements pour lui permettre d'opérer des compensations multilatérales avec l'Amérique du Sud.

37. Le rapport de la CEPAL insiste particulièrement sur les problèmes soulevés par le développement économique. Il répond ainsi évidemment à la préoccupation principale des pays de l'Amérique latine. Toutefois, en raison des fluctuations de la conjoncture économique, ces pays se trouvent de plus en plus confrontés avec le problème de l'équilibre et de la stabilité économiques. S'ils ont, en 1950 et 1951, bénéficié du boom des matières premières, ils souffrent actuellement de la baisse considérable des prix de ces matières premières. Il serait donc opportun que la CEPAL étudie les problèmes de conjoncture, afin d'accroître la stabilité économique intérieure et extérieure des pays de l'Amérique latine. Une plus grande stabilité économique pourrait notamment favoriser les investissements étrangers dans ces pays et aider à la réalisation d'une politique d'expansion économique.

38. Pour conclure, le représentant de la Belgique signale que sa délégation appuiera le projet de résolution contenu dans le rapport de la CEPAL (E/2405).

39. M. NUÑEZ PORTUONDO (Cuba) félicite chaleureusement la CEPAL de son rapport et le Secrétaire exécutif de la manière excellente dont il a présenté ce rapport. Le représentant de Cuba n'a pas l'intention d'énumérer à nouveau les faits déjà exposés dans ce document, mais il tient à donner une idée des difficultés auxquelles se heurtent encore les pays d'Amérique latine, malgré les efforts accomplis par la CEPAL. Le Secrétaire exécutif a fait remarquer qu'au rythme actuel des progrès, il faudrait plus de deux siècles pour que le revenu individuel des habitants des pays d'Amérique latine atteigne le tiers seulement de celui des habitants des Etats-Unis d'Amérique, en prenant pour termes de la comparaison des niveaux de vie supposés analogues. Ces prévisions décourageantes suffisent en soi à expliquer l'insistance passionnée que les représentants de l'Amérique latine mettent à demander la collaboration des autres pays sur le plan international, car la collaboration intra-régionale ne suffirait pas à elle

seule à résoudre même une faible partie des problèmes qui se posent à l'Amérique latine.

40. Le représentant de la Belgique a parlé des avantages qu'ont retirés les pays d'Amérique latine de la prospérité apportée par la guerre aux fournisseurs de matières premières, et des inconvénients dont ces derniers ont souffert lorsqu'ont fléchi les prix de ces matières premières. A première vue, ces observations semblent tout à fait exactes, mais, en fait, les pays d'Amérique latine n'ont tiré aucun bénéfice net de la vente, durant la guerre, de matières premières à des prix élevés, parce que, simultanément, les prix des articles qu'il leur fallait absolument importer avaient très fortement augmenté. Cuba a, dans les deux guerres mondiales, joué un rôle aux côtés des partisans de la paix et de la démocratie, et on lui a demandé, comme contribution à l'effort de guerre, de produire d'énormes quantités de sucre. Il faut mentionner incidemment que, pendant la seconde guerre mondiale, Cuba a perdu toute sa petite flotte marchande au cours des opérations de transport de sucre vers l'Amérique du Nord. Cette perte peut sembler insignifiante au regard de la tragédie qu'a été la guerre, mais, pour Cuba, elle a une importance capitale. Durant les deux guerres mondiales, Cuba a, comme on le lui avait demandé, intensifié sa production sucrière. Il est naturel que le prix du sucre ait augmenté, bien que Cuba ait vendu sa production, comme convenu, moins cher qu'elle aurait pu le faire sur le marché libre. En même temps, les prix de ses importations essentielles sont montés en flèche, de sorte que la situation de Cuba a presque toujours été déficitaire et que ce pays n'a tiré aucun profit de la hausse des cours du sucre.

41. Les pays d'Amérique latine s'efforcent de réaliser un programme de développement économique intégré, et ils ne sauraient réussir dans cette entreprise sans capitaux étrangers. C'est pourquoi la délégation de Cuba insiste sans relâche sur la nécessité de prendre des mesures afin de faciliter l'afflux de capitaux étrangers dans les pays insuffisamment développés.

42. On a dit à maintes reprises que l'industrialisation doit s'accompagner du développement de l'agriculture. Dans la pratique, pourtant, les pays d'Amérique latine ne peuvent pas développer leur agriculture, parce que des difficultés diverses les empêchent d'exporter des quantités importantes de certains produits agricoles.

43. Pour donner un exemple de la difficulté qu'on éprouve à lancer une industrie en Amérique latine, le représentant de Cuba raconte ce qu'il a pu constater en sa qualité de membre d'un groupe qui avait envisagé de monter à Cuba une très petite entreprise de sidérurgie. Il ne s'agissait pas là d'un projet ambitieux, puisque son objet était de fournir entre 10 à 15 % environ des quantités requises par le pays. Or, on a constaté qu'en raison de la pénurie totale de combustible et d'énergie électrique, l'entreprise ne rapporterait que si les cours de l'acier se maintenaient au niveau élevé qu'ils avaient atteint durant la guerre de Corée. Par conséquent, le projet s'est révélé irréalisable, et le représentant de Cuba se demande si d'autres pays d'Amérique latine seraient capables de se faire une place sur les marchés mondiaux, même s'ils disposaient de sources locales de combustible.

44. Le représentant de Cuba ne peut se rallier à l'avis des représentants de la Belgique et de la Chine qui ont laissé entendre qu'ils étaient satisfaits des chiffres fournis dans le rapport. Le représentant de la Chine a déclaré que ces chiffres étaient supérieurs à ceux qui ont été relevés dans d'autres pays insuffisamment développés, mais il n'a pas expliqué de quels pays il s'agissait. M. Nuñez Portuondo approuve chaudement la suggestion faite par le Secrétaire exécutif, à savoir qu'il conviendrait de resserrer les liens entre les trois Commissions économiques régionales et de les faire participer à des études communes. En outre, il importe essentiellement d'essayer de développer le commerce entre l'Europe et l'Amérique latine, étant donné que depuis plusieurs années le déficit de la balance commerciale de l'Amérique latine avec les Etats-Unis n'est plus comblé par les recettes des exportations de l'Amérique latine vers l'Europe.

45. Enfin, le représentant de Cuba souligne que l'on ne saurait réaliser le développement économique de l'Amérique latine sans collaboration sur le plan international. Les soulèvements politiques qui agitent de temps à autre divers pays de l'Amérique latine sont la conséquence des difficultés économiques, et il faut prendre des mesures concrètes et efficaces pour donner aux populations de l'Amérique latine le minimum de bien-être économique auquel elles ont droit.

46. M. MALET (Uruguay) félicite le Secrétaire exécutif de la CEPAL du rapport qu'a présenté la Commission et de l'exposé par lequel il a présenté ce rapport. M. Malet se joint au représentant de l'Argentine pour demander que le texte complet de cet exposé soit remis aux délégations. Il se félicite que l'on envisage d'étudier les problèmes financiers que posent les échanges commerciaux à l'intérieur de la région, et remarque que si l'argent a bien été inventé pour stimuler le commerce, il peut aussi constituer un obstacle insurmontable pour le commerce international.

47. M. Malet donne alors une idée de la situation dans son pays, afin de compléter les renseignements fournis dans le rapport. L'Uruguay compte sur ses exportations de laine, de viande, de cuirs, d'huiles végétales et de produits de base de même nature. La plus grande partie de la viande est vendue au Royaume-Uni, et quoique l'Uruguay soit tenu de vendre à des prix inférieurs à ceux qu'il pourrait obtenir sur le marché libre, il est disposé à accepter cet inconvénient en contrepartie de la sécurité d'un marché assuré. Jusqu'à une date toute récente, l'Uruguay n'a eu aucune difficulté à trouver pour sa production de laine plusieurs débouchés complémentaires de son marché national. Il y a peu de temps, toutefois, les Etats-Unis d'Amérique ont imposé de nouveaux règlements qui ont rendu économiquement impossible à l'Uruguay d'exporter vers les Etats-Unis de la laine partiellement lavée et traitée. Ces nouveaux règlements ne touchent que les laines uruguayennes, et c'est une ironie que l'Uruguay doive souffrir d'avoir essayé de faire l'une des choses que recommande en fait le rapport de la CEPAL. A cet égard, M. Malet se réfère à la troisième partie de la déclaration faite par le Secrétaire exécutif à la cinquième session (annexe B au rapport, pp. 3 à 5). L'Uruguay conçoit les raisons qui ont poussé les autorités américaines à imposer ces nou-

veaux règlements, et il n'a pas l'intention de porter plainte devant le Conseil, étant donné que le Gouvernement uruguayen a déjà nettement exposé son point de vue en temps opportun. Il semble toutefois étrange que l'un des pays les plus développés du monde ait soudain recours à une politique protectionniste, et, si cette politique s'étend à d'autres produits, elle aura des répercussions extrêmement nuisibles sur l'économie de tous les petits pays. Étant optimiste comme on l'est par nature en Amérique latine, M. Malet n'épiloguera pas sur cette regrettable situation. Il souligne que les pays d'Amérique latine doivent activement développer les échanges commerciaux à l'intérieur de la région.

48. Pour conclure, le représentant de l'Uruguay exprime la gratitude de son pays à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, qui a accordé un prêt à l'Uruguay en vue de lui permettre d'améliorer son réseau hydro-électrique. L'Uruguay, qui vient ainsi de bénéficier de l'aide d'une organisation internationale, ne s'abandonnera pas au pessimisme devant les difficultés, et M. Malet est persuadé que l'on arrivera à réaliser la collaboration internationale.

49. M. DE SEYNES (France) déplore que les documents présentés au Conseil par le secrétariat et dont la qualité est égale, sinon supérieure, à celle de ses précédents rapports, aient, une fois encore, fait l'objet d'une distribution tardive.

50. Certains membres du Conseil ont regretté ou regrettent encore que la CEPAL se livre à des travaux de caractère théorique. La délégation française n'a jamais partagé ce sentiment; il est évident qu'une action pratique doit s'appuyer sur des prémisses théoriques solides. On ne peut actuellement douter du prestige que les études théoriques de la CEPAL ont acquis auprès des gouvernements, des administrations et des milieux d'affaires de l'Amérique latine. De plus, il était évident, dès l'origine, que le Secrétaire exécutif de la Commission ne manquerait pas de saisir toute possibilité d'action qui se présenterait. Le secrétariat a effectué, en 1953, une étude concrète sur certains problèmes intéressant l'industrie textile; en 1953, il a procédé à une étude de l'industrie sidérurgique en Amérique latine. Enfin, et surtout, le projet d'intégration économique des pays de l'Amérique centrale entrepris sur l'initiative de la CEPAL commence à prendre corps. En ce domaine, le Gouvernement français manifeste un intérêt d'autant plus grand qu'il est lui-même engagé dans une entreprise analogue en Europe, et qu'il peut ainsi profiter de l'expérience acquise par l'Amérique latine.

51. L'« Etude économique de l'Amérique latine en 1951/52 », sans doute la plus intéressante de toutes celles qu'a publiées la CEPAL, comprend un examen des tendances économiques dans le cadre d'une analyse du produit brut de la région et de ses éléments constitutifs. C'est évidemment avec prudence qu'il faut utiliser certaines données contenues dans cette « étude », mais, dans le domaine de la planification économique, « il vaut mieux être borgne qu'aveugle ». La délégation française a été frappée de constater, dans le cadre de cette analyse, le taux remarquable d'expansion soutenu, dans un passé récent, par l'ensemble des économies de l'Amérique latine. Quelques chiffres pourraient inciter certains esprits

à s'abandonner à un optimisme excessif; il faut éviter, dans ce domaine, de se laisser aller à une trop grande complaisance. En fait, pour répondre aux exigences de la situation, le taux d'expansion devrait être une fois et demie supérieur au chiffre actuel.

52. On sait que le développement économique est un processus de longue haleine. Sans doute les progrès techniques foudroyants ont-ils offert la possibilité de brûler certaines étapes; cette possibilité même n'est cependant pas sans créer de nouvelles exigences. En outre, le développement économique actuel ne peut pas s'accomplir dans des conditions aussi impitoyables qu'au XIX^e siècle, et il faut tenir compte des nécessités sociales et psychologiques.

53. Le rapport de la CEPAL donne pour la première fois une idée approximative du rôle joué au cours des dernières années par le rapport d'échange dans l'augmentation du produit total brut de l'Amérique latine; ce rôle a été particulièrement important entre 1946 et 1952. L'« Etude économique » fait néanmoins ressortir que rien ne garantit que la tendance favorable du rapport d'échange continuera à soutenir l'augmentation du produit total brut. En 1951/52, cette tendance s'est d'ailleurs renversée.

54. Les débats portant sur le rapport d'échange aboutissent bien souvent à une certaine confusion. Ce n'est donc pas sans satisfaction que la délégation française a constaté, en prenant connaissance du rapport, qu'un large débat sur cette question a permis à la CEPAL d'aboutir à des conclusions précises. La Commission a d'ailleurs adopté une résolution très raisonnable [46 (V), pages 80 à 82 du rapport], par laquelle elle recommande la conclusion d'accords multilatéraux sur les produits de base — solution que la délégation française a toujours préconisée. Cette même résolution met l'accent sur les efforts que chaque pays devrait accomplir pour améliorer le rapport d'échange en encourageant la transformation et le traitement sur place des matières premières destinées à l'exportation.

55. L'« Etude économique » ainsi que l'« Etude préliminaire sur les techniques de planification du développement économique » font ressortir l'incapacité dans laquelle l'agriculture se trouve de progresser à un rythme suffisant pour fournir une base satisfaisante au développement de l'industrie. La production agricole est stationnaire ou elle n'augmente qu'à un rythme trop lent. L'agriculture ne trouve pas les stimulants nécessaires à son développement parce que la part qui revient à la consommation agricole dans la consommation totale tend à diminuer quand les revenus augmentent, et l'accroissement de la productivité dans l'agriculture n'est pas aussi rapide que dans l'industrie. L'agriculture joue un rôle dynamique uniquement lorsqu'elle devient exportatrice, mais elle est alors soumise aux fluctuations du marché mondial.

56. Il faudrait qu'en vingt-cinq ans la production agricole de l'Amérique latine soit triplée pour soutenir le taux de développement jugé désirable. C'est là un des problèmes les plus difficiles à résoudre. Si, d'une part, on ne peut pas en abandonner la solution au libre jeu des forces économiques, il est évident, d'autre part, qu'un excès de contrainte aboutit à des réveils drama-

tiques. C'est pourquoi la délégation française félicite la CEPAL d'étudier méthodiquement ce problème, comme en témoignent les résolutions 62 à 68 adoptées au cours de sa cinquième session.

57. La Commission continue à justifier la confiance que le Gouvernement français lui a témoignée dès l'origine. A la fin du rapport dont le Conseil est saisi, on signale que la CEPAL envisage d'espacer ses sessions. La délégation française espère qu'il sera possible de

maintenir le rythme actuel des réunions; toutefois, si une autre solution devait être adoptée, elle est convaincue que les activités de la Commission ne se relâcheraient pas. Elle souhaite que le secrétariat de la CEPAL dispose des moyens qui lui permettront de poursuivre la mise en œuvre d'un programme riche en réalisations, et, plus encore, en promesses.

La séance est levée à 13 heures.